SESSION DU 18 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize
le **: 18 février à 20h30**
le Conseil Municipal de la commune de MENIL-ERREUX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. LARCHEVEQUE Jérôme, Maire.
Date de convocation : le 11 février 2013

Présents : MM LARCHEVEQUE, FLEURY, LASCOUTOUNAS, LAIGNEAU, BOUVIER-MARTIN, DESIERREY, LURSON, DUFAY, PAUMIER GASSE, MMES BOREE et GUEN.
Secrétaire : Christophe PAUMIER GASSE

§§§§§§§§§§§§§§

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Société de courses (prix Ménil Erreux)	100,00 €
- Association Castels – Perronais (Prestation Pierres en lumière)	150,00 €
- Donneurs de sang bénévoles	50,00 €
- Ligue contre le cancer	40,00 €

OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2013

Le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises est fixé, pour l'année 2013, à 119,55 € pour un gardien ne résidant pas la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 119,55 € l'indemnité 2013 à verser à l'abbé SORO.

OBJET: APPLICATION DEROGATOIRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2014 - 2015

Ne remettant aucunement en question la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, et ce dans l'intérêt de l'enfant, la commune de Ménil Erreux la juge cependant **inapplicable en l'espèce, aux vues des moyens mobilisables à si courtes échéances**.
Le **manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre** (informations diffusées tardivement et au compte-goutte, voire encore indisponibles) ne permet pas à la commune de Ménil Erreux d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires.
En parallèle, le **manque de moyens financiers, humains et matériels** (difficulté à recruter des animateurs, à trouver des locaux susceptibles d'accueillir les élèves, manque de temps nécessaire à la formalisation d'un projet éducatif local, somme versée au titre du fond de compensation qui ne compense pas le surcoût…) auquel est confronté notre commune ne permet pas la mise en place **d'activités périscolaires qualitatives dès la rentrée 2013.**

Pour toutes ces raisons, conformément à l'article 4 du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Le conseil Municipal

- Sollicite le report de l'application du décret susvisé à la rentrée scolaire 2014-2015 pour l'école maternelle de la commune.

- Demande l'avis du Conseil Général compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires quant à la demande de dérogation de l'application du décret susvisé à la rentrée 2014-2015 pour l'école maternelle de la commune.

- Emet en outre le souhait de voir l'aide financière des communes se pérenniser à la rentrée 2014, dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013 (notamment s'agissant de l'aide forfaitaire de 50 euros par élève).

OBJET : REMPLACEMENT D'UNE FENETRE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part que des devis ont été sollicités pour le remplacement d'une fenêtre de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de Jacky Nourry d'un montant de 1 294,44 €HT soit 1 548,15 €TTC pour la livraison et la pose d'une fenêtre en bois.

OBJET : ACQUISITION DE MOBILIER

Monsieur le Maire donne connaissance des propositions reçues pour l'acquisition de mobilier pour la salle de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de NUGUES Georges d'un montant de 1 658,00 €HT soit 1 982,97 €TTC comprenant 2 tables demi-lune, 4 tables rectangulaires et 25 chaises.

OBJET : CORRECTION ACOUSTIQUE DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente un devis relatif à la correction acoustique de la salle communale. Plusieurs communes ayant fait réaliser ces travaux ont été contactées et disent être satisfaites du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise traitement et correction acoustique d'un montant de 1 984,80 €HT soit 2 373,82 €TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux d'enfouissement de réseaux sont programmés par le syndicat électrique au plus tard en 2014.

La fermeture du centre de secours d'Essay annoncé dans la presse reste en suspens pour le moment.